

Règlement des études spécifique

Master Ingénierie de la Santé

Parcours Biomatériaux et dispositifs médicaux Parcours Graduate Program SiTH – IRM Biomédicale

Notes éliminatoires

Pour toutes les UE du parcours « *Bio-matériaux et dispositifs médicaux* », toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire à l'exception de l'UE « *Calcul scientifique en ingénierie de la Santé* » dispensée au semestre d'automne de la 1^{ère} année de Master.

Pour toutes les UE du parcours « *Graduate Program SiTH – IRM Biomédicale* », toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire.

Règles de validation

Toute UE capitalisée avec une note égale ou supérieure à 10/20 est définitivement acquise.

Les « Blocs de Connaissances et Compétences (BCC) » peuvent être obtenus par compensation entre les UE qui les composent sans note éliminatoire.

Il n'y a pas de compensation entre les BCC du Master.

En l'absence de validation d'un BCC, toutes les UE non validées en 1^{ère} session doivent obligatoirement être repassées en 2^{ème} session.